

consiste à connaître, comme il le convient, Dieu et Jésus-Christ envoyé pour notre rédemption. Et le Saint-Esprit : " crains Dieu, et observe ses commandements ; en cela consiste la grande affaire de l'homme. " Mais comment un jeune homme pourrait-il craindre Dieu et observer ses commandements, si ces commandements, ne lui sont pas enseignés dans l'école ? Le père, qui approuverait une semblable espèce d'école, manquerait à son devoir envers Dieu, qui consiste à former ses enfants à la piété chrétienne ; il manquerait à son devoir de charité envers ces mêmes enfants, qui est d'en diriger convenablement l'intelligence et la volonté vers le salut éternel ; il manquerait au devoir de charité envers lui-même, qui est de faire de ses enfants une couronne de joie autour de lui, et d'honnêtes citoyens pour la patrie. Le jeune homme, qui sort de l'école sans culture religieuse devient ordinairement débauché, égoïste et une source féconde de troubles pour la famille et pour l'état.

La seconde question : un catholique pourrait-il approuver les écoles, qui sont souscrites à l'autorité de l'Eglise ? Non : parceque Jésus-Christ ayant confié à l'Eglise le droit de l'enseignement et de la culture religieuse, l'exclusion d'une telle autorité est une offense faite à un droit sacré. Non : parceque les parents chrétiens seraient privés des garanties nécessaires relativement à la saine éducation de leurs propres enfants. Et cela est d'autant plus vrai, que la fin des écoles laïques étant d'arracher à la société la foi catholique, comme leurs